

Après ce discours émaillé des applaudissements de la gauche, par lesquels se distinguent les honneurs de M. Douville-Maillefeu — un sujet que nous recommandons vivement aux chefs de clique de nos théâtres. — M. Sylva, député de Savoie, monte à la tribune. La gauche croit que M. Sylva vient prêter son appui à M. Leblond. Mais M. Sylva vient tout simplement protester contre le mot « horde savoyarde » cité par M. Leblond.

M. de Vallons monte à la tribune. Il vient établir que les paroles de Mgr de Nîmes n'ont rien que puisse répudier le plus pur patriotisme. Il perçoit à jour le jeu des rancunes, qui ne perdent point de vue les élections prochaines, et ont besoin de déconsidérer les royalistes dans le public et le présent comme des hommes décidés à provoquer la guerre. M. de Vallons qualifie, comme il le mérite, ce jeu odieux et infâme. Il veut lire à la tribune quelques-uns de ces derniers articles de la presse radicale. Les vociférations de la gauche l'en empêchent et le forcent à renoncer à la parole.

Toujours la liberté de discussion. M. Simon succède à M. de Vallons. Il commence par répudier toute complicité avec les écrivains dont vient de parler M. de Vallons. Il ajoute que ces écrivains sont répudiés par tous les honnêtes gens. Eh bien ! M. Simon, écoutez à gauche ! Pas un bravo, pas un assentiment n'a soutenu votre tirade. Il est éloquent n'est-ce pas ce silence ! M. Simon déclare qu'il respecte tous les cultes, toute liberté de conscience qu'il la protège ! Amen ! lui crie M. Gambetta. Ou rit M. Simon balbutie. Aurait-il été trop loin dans sa sortie contre les confrères d'X... Il se retourne contre ceux des catholiques qui ont abusé de leurs droits. M. Simon énumère les bienfaits apportés au clergé par la république, l'énumération est courte. Puis, pressé de triompher du mauvais vouloir qu'il sent derrière M. Gambetta, il critique vivement, sinon justement, ce qu'il nomme les empiétements du clergé. Il répudie les manifestations exagérées du culte aux statues, aux images. Four peu que la gauche ne se déride pas, il va blâmer la vénération pour la croix sainte. L'orateur pénètre à son tour dans les cercles catholiques d'ouvriers. Ses recherches, pour y trouver quelque mal fait qu'il puisse raisonnablement offrir en holocauste aux gauches, sont tellement longues, que le cortège s'en va sans que nous puissions vous donner même les conclusions du ministre. Jamais M. Simon n'a été si mauvais. Sit-on, de tous côtés autour de nous. Telle cause, tel orateur. M. de Mun répondra à M. Simon.

SENAT

PRÉSIDENCE DE M. D'AUDIFFRET-PASQUIER
Séance du 3 mai 1877.
La séance est ouverte à 3 h. 15.
La proposition de M. Hérodin, tendant à la répression du duel est prise en considération.
Le Sénat discute ensuite le projet de Code rural.
Les articles 42 et 43 sont renvoyés à la commission.
Le président invite les sénateurs à être plus assidus aux séances.
Le Sénat s'ajourne ensuite lundi.
La séance est levée à 4 h. 20.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 3 mai 1877
PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.
La séance est ouverte à deux heures quarante.
Après la lecture du procès-verbal, l'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation sur les mesures prises par le gouvernement pour réprimer les menées ultramontaines.
M. LABLOU expose que la pensée de son interpellation, n'est d'attaquer ni le sentiment religieux, ni la liberté de conscience que respecte le parti républicain.
L'interpellation n'a pas non plus pour objet d'attaquer la majorité par le clergé français qui veut rester indépendant dans l'accomplissement de ses devoirs.
Ce qu'il veut attaquer, c'est un petit parti poli que des religieux en lutte avec le sentiment public et qui emploie tous les moyens possibles pour reconquérir une influence qui lui échappe, c'est contre ce parti que la loi doit exercer une répression sévère. (Applaudissements.)
L'influence de ce parti est considérable; elle lui est due de ce qu'il est le maître de la situation; il est dans un grand nombre de villes maître de l'enseignement primaire; il a une grande part dans l'enseignement secondaire; il a fondé des universités d'enseignement supérieur, il a dans les maires une grande partie de la jeunesse.
Dans cet enseignement à tous les degrés, on dénature l'histoire, on calomnie l'esprit moderne et le sentiment national (Bruit à droite), on apprend à l'enfant la soumission absolue devant toutes les autorités, on lui apprend à ne pas discuter jamais. (Mouvements divers.) On lui met entre les mains des livres qui contiennent ces principes et leur enseignement les plus affligeantes suppositions, un véritable nihilisme. (Nouveaux bruits.)
On veut qu'il soit préparé par ignorance une école sur laquelle on puisse compter à une certaine heure. On retrouve l'enfant grandi dans d'autres maisons où l'enseignement a le même caractère. Les institutions du pays sont attaquées et représentées comme des choses qu'il faut détruire; on prépare la jeunesse à la guerre contre la société civile. (Très-bien à gauche.)
Quant à l'homme entre dans la vie civile, il faut le constituer et des influences qu'on décline dédaigneuses et on s'efforce de les maintenir dans l'ignorance, on les ramène dans des cer-

cles esthétiques, dans lesquels on le encourage à la lutte contre l'esprit moderne, on en entretient dans les sentiments de soumission absolue. (Nouvelle approbation à gauche.)

On y permet certains jeux, certaines libations pour retenir les esprits en faisant appel à ce qu'il y a de plus bas dans leur nature. (Applaudissements à gauche.) La liberté pour faire justice de ces procédés, mais il y a à un plan arrêté, complet; un plan de guerre contre la société pour préparer le retour à un état de choses qu'on regrette.

On ne saurait accepter plus longtemps cet état de choses, il faut des mesures pour empêcher ces abus, il faut que tout délit trouve dans la loi une répression immédiate.

La question a pris dans ces derniers temps un caractère aigu au moment où des appréhensions de guerre troublaient l'Europe. On sait ce qui s'est produit.

Dans une portion très minime, il est vrai, de l'épiscopat français, on a fait entendre des paroles très regrettables.

M. BAUDRY-D'ASSON dit que c'est l'avis de l'Assemblée des évêques qui n'est pas le sien. (Bruit à gauche.)

M. LABLOU répond qu'il y a, en effet, dans l'Assemblée des évêques qui n'acceptent pas la déclaration si patriotique de M. le ministre, des affaires étrangères.

M. LABLOU, continuant, dit qu'on a lu avec regret la lettre adressée au président de la République, la pétition qui a circulé et la lettre de l'évêque d'Angers. Ces pages affligeantes sont conçues par la publicité, qui s'en est emparé. Il est acquis qu'il y a eu des lettres adressées à la tribune par les pouvoirs publics de porter les protestations de la France en Italie et de les soutenir, s'il était nécessaire, par les armes. (Dénégations à droite.)

L'orateur cite divers passages de circulaires émises des évêques de Vannes, de Nîmes qui, commentant une allocution pontificale, font des vœux pour le rétablissement du pouvoir temporel et constituaient une véritable déclaration de guerre à l'Italie. Le langage tenu par ces évêques est odieux et criminel. (Applaudissements à gauche.)

Le parti ultramontain existe à l'étranger et partout, il est animé des mêmes sentiments. Le cardinal Manning a parlé comme les évêques de France et a annoncé que l'indépendance du Saint-Siège sortirait du catholicisme général. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

L'orateur cite encore divers articles de journaux inspirés par les évêques et qui prôchent avec violence la guerre contre l'Italie, pour reconquérir le domaine du Saint-Siège.

Il y a à un grand danger pour le pays, la paix intérieure, la sécurité extérieure sont mises en péril. Il faut prendre des mesures de répression aujourd'hui indispensables. (Applaudissements à gauche.)

Qu'a fait le gouvernement? Que compte-t-il faire face d'un adversaire résolu et implacable? Des lettres pressées bienveillantes ne suffisent pas. (Très-bien à gauche.) Ce n'est pas l'heure de la persécution, c'est l'heure de l'application de la loi. (Applaudissements.)

Le moment est venu d'agir; on sait comment les communications bienveillantes ont été accueillies par le clergé. Le gouvernement est armé contre cette phalange; il peut entraver le développement irrégulier des cercles catholiques, — et s'il se produit des provocations contre l'étranger, il faut appliquer les lois générales, — plus un homme est haut placé il doit le faire plus sévèrement. (Applaudissements à gauche.)

Les évêques sont des fonctionnaires, ils sont d'autant plus coupables et sans excuses légitimes. Il y a un véritable complot contre lequel il faut appliquer la loi, rien que la loi, mais toute la loi.

L'orateur déclare qu'il a toujours respecté le sentiment chrétien qui a puissamment aidé à la civilisation française, mais ce sentiment est tombé dans mauvaises mains.

Dans l'intérêt du pays et du progrès moral, il faut apporter au développement d'une situation alarmante tous les obstacles dont le gouvernement peut disposer. (Applaudissements à gauche et à droite.)

M. LABLOU dit que c'est comme Savoisiens qu'il vient apporter à la tribune sa protestation contre les doctrines et les faits qui viennent d'être signalés. Les députés savoisiens ont un double intérêt dans la question comme Français et comme Savoisiens. (Applaudissements à gauche.)

La Savoie a été profondément émue des attaques dont a été l'objet le souverain de l'Italie; elle a assez prouvé son patriotisme pour avoir le droit de conserver la religion de son pays. (Très-bien à gauche.)

Les menées dirigées contre le gouvernement de l'Italie compromettent la France et particulièrement le Savoie. Elles ne tendent à rien moins qu'à soulever une guerre désastreuse pour tout le monde, mais surtout pour les Savoisiens, qui rencontreraient leurs frères sur les champs de bataille.

L'orateur déclare que la France, mais il ne veut pas que ce soit dans un intérêt de sacristie.

L'orateur s'associe, au surplus à ce qu'a dit l'honorable préopinant, et tient à constater que, dans ces menées cléricales, la France n'est pour rien. (Applaudissements à gauche.)

M. LABLOU expose que le mandat du clergé de Nîmes, les attaques contre un gouvernement avec lequel la France entend entretenir des relations amicales ne constituent que l'expression d'une reconnaissance légitime à l'égard du Souverain Pontife.

On y trouve aussi la recommandation d'une grande réserve en matière de prophétie et de questions théologiques. Il y a dans cette attitude, comme dans celle de tout l'épiscopat français rien que de correct et de patriotique; ceux qui valent, au fond, ceux qui affectent de s'alarmer à la veille d'élections publiques, c'est de soulever l'animosité publique contre les conservateurs en les accusant de vouloir la guerre avec l'Italie. On espère que le pays à se jeter dans les bras du parti républicain.

Mais que dit de certaine presse qui tient à l'égard des souverains étrangers le langage le plus compromettant?

L'orateur communique à ceux de ses collègues qui en savent quelques-uns des articles de journaux qu'il ne veut pas lire à la tribune. (Interruption et bruit.)

M. le président du conseil jugera sans doute utile de faire comprendre à ces écrivains ce que commande de prudence la situation actuelle. (Mouvements divers.)

M. JULES SIMON, président du conseil, déclare que si des articles injurieux pour les gouvernements étrangers ont paru, les hommes qui les ont écrits en sont seuls responsables. On ne peut imputer ces mauvaises actions ni à un grand parti ni au gouvernement, qui les répudierait hautement si c'était nécessaire, et contre lesquelles le gouvernement saura user au besoin de toutes les forces de la loi. (Très-bien.)

Sur le fond de l'interpellation, les questions qui se présentent sont d'abord et de premier ordre, et si la Chambre comprend bien l'esprit qui inspire le gouvernement, il n'est pas douteux qu'elle lui accorde son assentiment. Le gouvernement ne tolérerait aucune attaque contre le culte catholique; il a le devoir d'assurer la liberté de conscience, et de faire jouir tous les catholiques de leurs droits, il professe en faveur de la religion catholique un respect sincère. (Très-bien à gauche.)

Il serait profondément regrettable que des querelles religieuses viennent s'ajouter aux

sentiments qui existent dans le pays. Mais ce n'est pas la religion qui en est cause, il s'agit uniquement de quelques personnalités.

La religion catholique a aujourd'hui en France, tant et plus de liberté qu'elle n'en a jamais eu. Elle n'est plus une religion d'Etat; mais elle est plus libre que jamais, elle a plus de droits contre autrui, ils en ont davantage pour elle.

C'est ainsi que les évêques peuvent se rendre à Rome, se réunir en synodes, fonder des universités catholiques, publier même des brefs pontificaux plus librement qu'ils n'ont jamais pu le faire sous aucun régime.

En tant qu'un clergé reste dans les attributions spirituelles, le gouvernement respectera et fera respecter sa liberté; mais s'il tente d'empêcher le pouvoir civil, il rencontrera des résolutions fortes et définitives que personne ne pourra enfreindre.

En ce qui concerne les collèges ecclésiastiques, la loi en a permis l'établissement. Il n'y a pas lieu de discuter l'enseignement qui s'y donne.

Quant aux petits livres populaires qui ont pour objet de propager des superstitions ridicules, l'honorable M. de Vallons a cité un passage d'un livre de ce genre, paru à Nîmes, qui déshonore ces publications, et ce n'est pas sans satisfaction qu'on recueille ce dévouement.

Mais pour juger et comprendre le catholicisme, ce n'est pas à ces œuvres qu'il faut s'en tenir, pas plus que pour juger un chef-d'œuvre de Michel-Ange, il ne faut s'en tenir aux critiques de ceux qui ne veulent pas en avoir une distinction à faire entre les cercles catholiques et les comités catholiques.

Quant les cercles se tiennent dans la limite de leurs statuts approuvés, il n'y a rien à leur objecter; les comités avaient été inventés dans un but d'affiliation redoutable.

Dans ce but, il était nécessaire d'avoir un petit groupe de catholiques militants en relation avec des groupes auxiliaires dans les campagnes, et ayant pour principal objet de diffusion de certaines publications, tous les comités correspondaient en outre avec un groupe en congrès central.

Le gouvernement n'a pas cru pouvoir tolérer cette organisation; il a retiré les autorisations accordées à des comités catholiques et a refusé d'en délivrer de nouvelles.

On y discutait des projets de lois; il y avait des comités spéciaux, l'organisation abusait de la création d'une Eglise laïque.

On avait même commencé une campagne pour introduire dans les églises une sorte de prédication laïque. M. le garde des sceaux a interdit cette innovation qui était contraire non seulement aux lois, mais à la dignité même de la religion et pouvait avoir pour effet de transformer les églises en lieux d'asiles pour les criminels, ce qu'on voudrait échapper aux prescriptions légales.

Les brefs pontificaux, aux termes de l'article 1er de la loi organique du Concordat, ne peuvent être publiés, en France sans l'autorisation du gouvernement. Il a été publié récemment sans autorisation; une bulle instituant un chancelier de la Faculté catholique de Lille.

Cette bulle est par conséquent absolument nulle. Elle donne à ce créancier le droit de conférer des grades. L'usage des grades ainsi conférés tomberait directement sous l'application des lois pénales.

D'ailleurs, le contrat contraire à l'usage et à la destination de 1854 n'avait pas été communiqué au représentant de la France et le Saint-Siège.

La lettre de M. l'évêque de Nevers et les pétitions relatives à la liberté du Pape ont paru à l'honorable M. Leblond, de nature à altérer nos relations avec le Pape.

Les signataires n'admettent point cette interprétation. Ces documents se rapportent à cette lettre que le Pape est prisonnier à Rome et que la liberté de conscience du catholicisme souffre de cette situation.

Or, il n'est pas exact que le Pape soit prisonnier, et les déclarations qui ont été faites à ce sujet, sont fausses, au moins exagérées. (Bruit à gauche.)

La loi des garanties a pris toutes les précautions pour que l'indépendance spirituelle du Saint-Père ne reçoive aucune atteinte.

Cette loi déclare sacrée et inviolable la personne du Souverain Pontife; elle a été ratifiée par les deux Chambres; elle est inscrite au Grand-Livre de la dette publique et la jouissance des palais qu'il occupe.

Elle assure la liberté des cardinaux en cas de vacance du Saint-Siège. Et si elle permet, après avoir reçu cette loi, de prétendre que le Saint-Père est prisonnier.

Loi de la, le gouvernement italien a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la liberté de sa personne, de sa volonté et de ses décisions comme chef de l'Eglise.

Les représentants des gouvernements catholiques ont appuyé cette convention, si l'on peut dire que l'on trompe qui est copié dans leur montrant le Pape prisonnier dans le Vatican. (Très bien à gauche.)

On ne saurait prétendre que la loi Mancini actuellement en discussion, propose de restreindre ces libertés. Cette loi ne touche en rien à la Papauté; elle règle les rapports entre les classes latines et le gouvernement; c'est une loi intérieure. Les pétitionnaires, et la critique, interviennent à tort dans les affaires intérieures d'un Etat voisin.

La lettre de Mgr l'évêque de Nevers appelle l'attention du président de la République sur la situation du Saint-Père et demande au gouvernement de le faire cesser.

Elle a été publiée avant d'arriver à sa destination et immédiatement provoqué une réponse du garde des sceaux qui rappelait l'évêque de Nevers à son rôle religieux et désapprouvait sa manifestation. (Très-bien.)

En même temps, l'évêque de Nevers adressait sa lettre à tous les maires de son diocèse, avec un conseil qui n'a rien de religieux, mais d'un esprit, ayant en connaissance de cet envoi, le ministre a écrit au préfet de la Nièvre pour l'inviter à se rendre chez l'évêque de Nevers et lui faire comprendre que le gouvernement était résolu à tenir la main, que de pareils faits ne renouvelaient pas l'évêque à répondre qu'il déférerait à cette observation.

La pétition est animée des mêmes sentiments et représente le Saint-Père comme le chef de la religion catholique, qui avec les catholiques. Elle invite le gouvernement à prendre toutes les mesures pour assurer l'indépendance du chef de la catholicité.

Cette pétition a été soumise à la signature non-seulement des citoyens mais aussi des femmes.

Le ministre de l'intérieur a proposé de cette pétition, a adressé aux préfets pour leur donner l'ordre d'arrêter le colportage d'une pièce outrageante pour les pouvoirs publics d'un pays voisin. Le gouvernement en agissant ainsi, a coupé court à un mouvement qui pouvait créer un danger international.

Il a désigné un représentant, il convient d'abord que ces manifestations étaient l'œuvre d'une infime minorité.

L'immense majorité des catholiques les a regrettés comme contraires aux vrais intérêts de l'Eglise.

Une lettre de Monsieur le comte de Chambord, écrite le 27 février 1877, exprimait le regret que les évêques ne s'abstenent de publier les choses de la politique à celles de la religion. (Mouvements divers.)

Le gouvernement fera donc observer rigoureusement les lois du pays.

Il les fera observer partout le monde avec une volonté inflexible et par des actes, s'il a commencé par des lettres bienveillantes, c'est parce qu'il veut la paix.

C'est parce qu'il existe que l'on fasse le sacrifice de ses passions à un intérêt supérieur. Ce n'est pas qu'il existe un danger spécial

pour la France, mais la paix de l'Europe a besoin de la sagesse de toute l'Europe. (Très-bien très bien.)

Il faut donc écarter toutes les causes de discord. Le gouvernement verra à ce que cette règle du patriotisme ne soit méconnue par personne.

Voilà ce qu'a fait le gouvernement, et tels sont ses sentiments. Il ne manquera pas de fermer dans l'accomplissement de sa tâche et fera courir toutes les têtes sous le niveau de la loi. (Applaudissements sur divers bancs.)

Plusieurs membres demandent la clôture.

M. GAMBETTA dit que la discussion touchée à de graves sujets et ne peut être écourtée. Mais la suite de la discussion pourrait être remise à demain. (Assentiment.)

La séance est levée à six heures moins vingt minutes.

Voici la composition des bureaux du Sénat :
1er bureau, MM. Crémieux, président, Vigoroso, secrétaire; 2e, Carnot, président, Desbassay, secrétaire; 3e, général d'Aurelle de Paladine, président, Lacaze-Laplagne, secrétaire; 4e, Salmon, président, de Saint-Gilles, secrétaire; 5e, Héhic, président, de Raincel, secrétaire; 6e, Cornu, président, Malins, secrétaire; 7e, Masson, président, de Colombet, secrétaire; 8e, général Lamiral, président, Colombar, secrétaire; 9e, Buffet, président, Lelièvre, secrétaire.

Voici la composition des bureaux de la Chambre des députés :
1er bureau, MM. Leblond, président, Lionville, secrétaire; 2e, Grévy, président, Vie te, secrétaire; 3e, Dufaÿ, président, Husard, secrétaire; 4e, Bastie, président, Brunel, secrétaire; 5e, Guichard, président, Allout, secrétaire; 6e, Thourel, président, Marcellin Pellet, secrétaire; 7e, Laussedat, président, Godin, secrétaire; 8e, Faye, président, Horteur, secrétaire; 9e, Dupuy, président, Mitz, secrétaire; 10, Cechery, président, Rioteau, secrétaire; 11e, Lepère, président, Camille Séo, secrétaire.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Le compte-rendu de la séance d'hier de la Chambre des députés contient la mention suivante :
« M. le président. — M. Scrupel demande un congé pour raison de santé.
» Cette demande sera envoyée à la commission des congés. »

Nous apprenons, qu'en effet, l'honorable député de Roubaix est indisposé depuis quelque temps déjà.

Dans la liste publiée hier, des exposants de l'arrondissement au salon de 1877, on a omis un nom, celui de notre concitoyen, M. Ernest Masson.

M. Masson — un transfuge de l'industrie — a envoyé au salon une œuvre charmante, très-heureusement traitée, c'est une *Paysanne rentrant à la ferme*. Ce tableau est remarquable; il indique des qualités sérieuses et ne peut manquer de fixer l'attention de tous les connaisseurs.

C'est la première fois que le jeune et sympathique peintre Roubaisien, affronte le jugement du monde artistique de Paris; son talent y trouvera la plus enviable des consécration.

Les hommes de la classe 1855 et 1856 de l'armée territoriale, sont invités à se présenter à l'hôtel de la Gendarmerie, afin d'y recevoir leur congé définitif.

Les hommes de la classe 1867 qui vont passer dans l'armée territoriale doivent aussi se présenter à la Gendarmerie pour y apporter leur livret.

M. le Principal du Collège de Roubaix, vient d'avoir l'heureuse pensée de provoquer une association des anciens élèves de Notre-Dame des Victoires.

Une circulaire vient d'être distribuée en ville; nous y lisons :
« Le Collège de Notre-Dame des Victoires existe, à Roubaix, depuis trente-deux ans (1845, date de la fondation). Un nombre très-considérable de jeunes gens ont fait leurs classes latines et françaises dans cet établissement. Il convient donc d'y voir aussi ces réunions périodiques partout si goûtées. Anciens maîtres et anciens élèves saisisont avec bonheur cette occasion d'échanger, en se voyant, des témoignages de sympathie et de reconnaissance. »

M. le Principal du Collège est heureux de pouvoir vous annoncer que, tous les deux ans, un banquet réunit, au Collège de Roubaix, les anciens professeurs et les anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires. »

La Société de Gymnastique de Roubaix, fera bénir sa bannière, dimanche et l'autre de 3 ans, ont été transportées ce matin, à l'hospice. Ces enfants étaient restés dans l'abandon par suite de l'arrestation de leurs parents.

Un jeune homme de 20 ans, rotier de son état, a été conduit hier à la frontière par notre gendarmier. Il se nomme Adolphe S... et est né à Roubaix, mais de parents belges.

Nous ignorons la cause de cette mesure.

Le cirque milanais a donné, hier, sa dernière représentation. Le départ de son personnel a eu lieu, ce matin. Il y avait foule sur la Grand-Place, pour voir passer les chevaux.

La foire alors est complètement terminée. A l'année prochaine donc.

Il n'est pas rare de voir les conducteurs de voitures passer avec leur attelage au milieu d'un enterrement et arrêter ainsi, la marche du convoi fu-

neuf par la tête pendant que son compagnon l'attachait à un anneau, a eu le pied gauche traversé de part en part par la corne de cet animal qui s'est abattu.

Derache s'est rendu chez un pharmacien pour se faire panser, on l'a renvoyé chez M. le docteur Lingrand, qui lui a extrait une esquinelle et après pansement le fit ramener chez lui.

Comme cet homme habite seul une mansarde, M. le directeur de l'abattoir lui a fait délivrer un certificat d'admission à l'hôpital, où un agent de l'abattoir l'a conduit.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.
Quand les époux Leroy, de Moutreux, ont fait leur provision de charbon, ils n'avaient pas dit à la femme Lavigne qu'elle pourrait venir puiser au tas. Cependant, cette dernière supposant, sans doute, qu'en sa qualité de voisine et d'amie, elle pouvait sans crainte se chauffer à leurs dépens, alla tous les jours remplir son bac. Le charbon diminuant à vue d'œil, on surveilla et on ne tarda pas à prendre la voisine en flagrant délit. — Trois mois de prison.

Mardi dans la matinée, la femme G... demeurant rue des Tanneurs, au Casseau, voulant se baigner dans son puits, prit un chaudron rempli d'eau qu'elle avait mis dessus le puits et qui a ce moment se trouvait presqu'à l'état d'ébullition.

Son malheureux petit garçon qui se tenait à quelque distance de sa mère, voulut la prendre par les jupons, n'y réussit pas, trébucha et tomba, ses bras s'élevèrent, l'eau bouillante d'où il fut retiré aussitôt, mais dans un tel état que, quelques heures plus tard, il rendait le dernier soupir.

Hier, vers huit heures et demie du matin, un ouvrier manœuvre, nommé Ferdinand Dumont, âgé de 18 ans, demeurant à Abancourt, arrondissement de Cambrai, et travaillant, pour le compte de M. Vaillet, entrepreneur de maçonnerie, au débarras de l'édifice d'une maison sise rue St-Jean.

Dans cette chute, le pauvre jeune homme s'est cassé les deux jambes et a reçu, en outre, de graves lésions dans les reins.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Larivière, il a été transporté d'urgence à l'hôpital.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 avril. — Louise Flipo, rue de l'Érmitage, 183 — Adolphe Hostizi, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 6 — Octave Bessoul, rue de Tilleul, impasse Deville, 7 — Charles Hoefman, rue St-Jacques, 41 — Zéline Stockman, rue Watt, cour St-J. — Théodore Dilon, rue Bernard, 42 — Floris Gauthier, rue Fellari, 77 — Emilie Wouters, rue du Pils. — Stéphanie Legrand, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 36 — Aurélien Lecombe, place de la Liberté. — Benoît Carbone, tenier du Cal-de-Pour. — Jeanne Constant, rue Raverly — Louis Bellouard, rue de la Bourse, cour Lagache, 28. — Rosalie Flougez, rue Cognat, maison Vienne. — Augustine Boutsin, rue St-Jean, 462.

Du 1er mai. — César Debruy, rue de Lille, 13. — Marie Lescrenier, rue Magenta, 58. — Georges Billoux, rue Latis, 11. — Achille Desmaisons, rue du Fontenoy, cour Plouvier, 7. — Sophie Samalidis, au Pils, 7. — Idé Dick, rue des Longues-Haies. — Gaston Rousseau, rue de la Chapelle-Carrette, 79. — Marie Vanbunder, rue des Longues-Haies. — Julie Dutilleul, rue de l'Épée. — Auguste Dewitte, rue des Longues-Haies. — Châles Denein, rue de la Gare, cour Briet. — Adolphe Rémy, rue Descaumes. — Alfred Bédou, rue de la Guingotte. — Florimond Bourgois, rue des Longues-Haies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 avril. — Emile Carotte, 17 ans, ississant, rue de Lanoy. — Albert Henneuse, 65 ans, 11 mois, peigneur, rue de la Gare, cour Briet. — Adolphe Rémy, 32 ans, peigneur, rue de la Gare, cour Briet. — Joseph Masquelier, 51 ans, fleur, Hôtel-Dieu. — Rosalie Fournier, 10 mois, rue des Longues-Haies, 144. — Lecomte présenté sans vie, rue Blanchemaille, cour Serouille, 7. — Jean-Baptiste Duponchelle, 82 ans, 9 ans du Bois, 4. — Germaine de Fontenay, 82 ans, 9 ans, rue de la Bourse, cour Plouvier, 6. — Louis-François, 22 ans, ménager, rue de la Bourse, cour Plouvier, 6. — Guillaume Vanp, 7 ans, 4 mois, rue Decresse, 79. — Joseph Decant, 87 ans, 5 mois, rentier, rue St-Antoine, 48. — Alfred Declercq, 1 an, 2 mois, rue Daubenton, 85. — Jeanne Broquin, 1 an, 6 mois, rue des Champs, cour Raux. — Louis Pils, échantillonner, 32 ans, 2 mois, rue de la Bourse, cour Plouvier, 6. — Louise Toussaint, 1 an, 10 mois, rue du Collège, 163. — Jules Heydrick, 1 an, 4 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Adolphe Carotte, 1 an, rue des Parvains, 26.

Du 1er mai. — Henri Vandevelde, 54 ans, rue de l'Épée, 10. — Stéphanie Hoyer, 50 ans, ménagère, Hôtel-Dieu, cour Briet. — Desclercq, 22 ans, ménager, Hôtel-Dieu. — Adèle Voyer, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Cyrille Caquent.

MARIAGES du 30 avril. — Pierre Sabbe, 34 ans, journalier, et Marie Vandervecken, 41 ans, ménagère. — Jules Bellin, 30 ans, teinturier, et Elise Lannoy, 35 ans, ratonneuse. — Emile Hacquet, 35 ans, tissier, et Marie Imbrecht, 21 ans, peigneuse. — Pierre Morje, 22 ans, tissier, et Célestine Renard, 27 ans, tissière. — Jean-Baptiste Bailleur, 28 ans, domestique, et Marie Comblez, 22 ans, servante.

Du 1er mai. — Alphonse Willemin, 27 ans, employé au bureau de la gare du Nord, et Célestine Sabbe, 34 ans, lingère.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS.
Les amis et connaissances de la famille de BEUKELAER-VAN DOOREN, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle LOUISE-ADOLPHINE DE BEUKELAER, décédée à Roubaix, le 3 mai 1877, à l'âge de 11 ans et un mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 5 mai 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assesseur à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 4, à Roubaix.

COURSES DE LILLE. — Dimanche 26 août 1877. — (Extrait du programme). — Prix du Conseil général (au trot monté). — 1,500 fr., offerts par le Conseil général du département du Nord, dont 1,000 fr. au premier, 300 fr. au second, et 200 fr. au troisième, pour chevaux hongres et jumens de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département du Nord. Entrée, 20 fr. (Au fonds de course). Poids : 3 ans, 70 kil.; 4 ans, 77 kil.; 5 ans et au-dessus, 80 kil. Distance, 3,000 mètres environ. Trois chevaux partant à pas de course.

Engagements par écrit à Lille, chez M. Déjardin, secrétaire de la société des Courses, 34, boulevard Vauban, jusqu'au jeudi 23 août, avant 4 heures.

A Fabattoir de Lille, mercredi, un nommé Jean Derache, qui tenait un

1^{er} Prelude religieux et marche des fanfaillies de Lohengrin, par la Grande-Harmonie; R. Wagner. — 2^e Fantaisie pastorale, pour saxophone exécutée par M. Louis Knorr, soloiste de la Grande-Harmonie; Singère. — 3^e Grand air de l'Africaine, chanté par M. Costurier; Meybeer. — 4^e Air des Noces de Figaro, chanté par Mme Abay; Mozart. — 5^e Souvenirs de Weber, pour deux pianos, exécutés par Mme Abay et M. Costurier; Schleg. — 6^e Duo du Pré aux Cler